

Demande de participation "apprentissage natation"

Après paiement d'une inscription "enfant" à des cours d'apprentissage à la natation, l'agent transmet le présent document et la facture acquittée à l'espace CE de son choix, ou au CE SNCF Mobilités BFC :

Service Activités Sociales - 2, rue J.-B. Peinedé - CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX

Demandeur :

Nom Prénom

Téléphone : N° CP

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Cheminot demandeur: actif, retraité

Établissement SNCF :

Personne concernée :

Nom Prénom

Parenté : Date de naissance :

Piscine (nom & lieu) :

À : le : 201.....

Signature du demandeur

Pièces justificatives à fournir :

Facture d'inscription acquittée comportant l'identité du demandeur, le bénéficiaire, le lieu de la piscine.

Dernier bulletin de paie ou de pension. Un RIB pour le remboursement.

Tout dossier incomplet sera mis en attente.

Espace réservé CE :

Le dossier est complet

Date + tampon de l'espace CE :

CE SNCF MOBILITÉS
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Activités Adultes Familles

J'apprends à nager

PARTICIPATION POUR L'APPRENTISSAGE À LA NATATION SUR L'ENSEMBLE DES PISCINES DU TERRITOIRE DU CE SNCF MOBILITÉS BFC

Map locations: VESOUL, SAÛNE, LES LAUMES, DIJON, BESANÇON, DOUBS, PONTARLIER, SAÛNE, DOLE, SAÛNE, JURA, MÂCON, SAÛNE-ET-LOIRE, MONTCHANIN, CHALON/SAÛNE, GEVREY, CHAMBERTIN, SAULON.

Ouvert aux agents et ayants-droit de l'ancien périmètre du CE SNCF Mobilités BFC

Apprendre à nager

Le CE SNCF Mobilités BFC participe au maximum de 50 € par enfant ayant droit de 4 ans à moins de 18 ans, pour des cours d'apprentissage à la natation. Réception des dossiers toute l'année. Règlement sur présentation de la facture acquittée mentionnant : le nom de l'enfant et cours d'apprentissage à la natation. Attention ! La participation n'est valable qu'une seule fois par enfant, même si le montant de 50 € n'est pas atteint.

